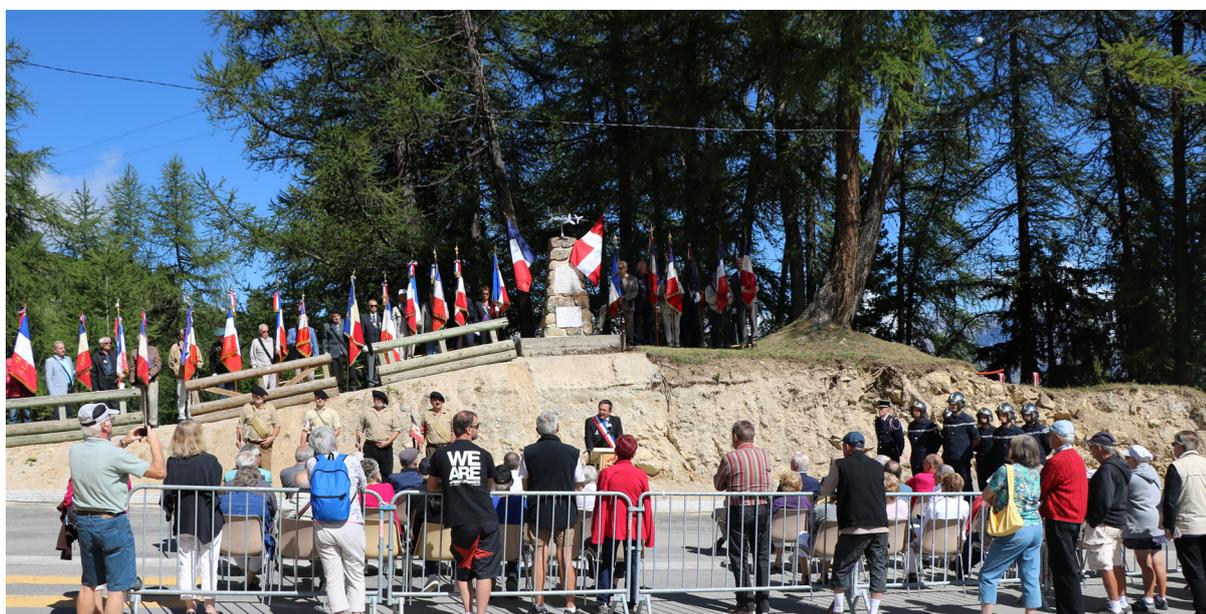


COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 02 JUILLET 2018



Très belle cérémonie de commémoration, ce 15 août, au monument de Plagne Centre qui fut le théâtre, dans la nuit du 10 au 11 mars 1944, du parachutage de La Plagne.

Jean-Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise était accompagné de ses élus, du Général Patrick Blervaque, d'Auguste Picollet, conseiller départemental, d'Anthony Favre, maire de la commune déléguée de Bellentre, de Lucien Spigarelli, président de la communauté de communes des Versants d'Aime, de Georges Bérard, président des anciens combattants et du Lieutenant Loïc De Carli, chef du centre de secours et d'incendie de La Plagne.

Merci à tous les porte-drapeaux, à l'association «mémoire militaire de Tarentaise», aux pompiers de Plagne Centre, ainsi qu'aux nombreux participants d'être venus se recueillir en hommage à la bravoure de ces hommes et femmes qui se sont battus pour la liberté de leur pays.



CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2018

L'an deux mille dix huit

Le 2 juillet à 19h00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire.

Etaient présents :

M. Jean-Luc BOCH, maire,

MM. FAVRE Anthony, maire de la commune déléguée de Bellentre, RENAUD Daniel, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, GONTHIER Pierre, maire de la commune déléguée de Valezan

M. MEREL Patrice, 1er adjoint, M. BUTHOD GARCON Freddy, 3e adjoint, Mme GENSAC Véronique, 4e adjointe, M. POUSSIN Roger, 5e adjoint, M. MONTILLET Gérard, 9e adjoint, Mme BUTHOD Maryse, 10e adjointe,

Mmes BERARD Patricia, BRUN Séverine (arrivée à 19h15), GIROD GEDDA Isabelle, EMPRIN Sylvie, FAGGIANELLI Evelyne, LIZE-ROUX Marion, MICHELAS Corine, MONTMAYEUR Myriam, conseillères municipales

MM. ALLAMAND René, ANXIONNAZ Didier, BORNAND Jérémy, BOUZON Charles, BROCHE Richard, DANCRE Francis, KOUMNOV Stefan, OUGIER Pierre, PELLICIER Guy, RICHERMOZ Roland, SERVAJEAN Daniel, conseillers municipaux

Excusés :

Mme GROETZINGER Marie-Suzanne, 2e adjointe (pouvoir à DANCRE Francis), Mme CHARRIERE Christiane, 6e adjointe (pouvoir à MONTILLET Gérard), M. HANRARD Bernard, 7e adjoint (pouvoir à GENSAC Véronique), Mme HOËN Martine, 8e adjointe (pouvoir à RENAUD Daniel)

Mmes ASTIER Fabienne (pouvoir à BOCH Jean-Luc), FERRARI Valérie (pouvoir à POUSSIN Roger), MARCHAND MAILLET Patricia (pouvoir à FAVRE Anthony), conseillères municipales

MM. LUISET René (pouvoir à BOUZON Charles), OUGIER SIMONIN Joël, conseillers municipaux

Absents :

Mmes BERTRAND Chantal, conseillères municipales

MM. ALLAIN Yann, ASTIER Laurent, BLANCHET Jean-Luc, CLEYRAT Christian, COLLOMB Pascal, GIROND Emmanuel, MORIN Sébastien, OLLINET Alain, OUGIER Raphaël, SILVESTRE Marcel, TARDY Lionel, TRESALLET Anthony, USANNAZ Bernard, conseillers municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

M. Gérard MONTILLET est élu secrétaire de séance

Administration générale

tants : 36, pour : 30, contre : 6, Anthony FAVRE + pouvoir de Patricia MARCHAND MAILLET, Isabelle GIROD GEDDA, Sylvie EMPRIN, Maryse BUTHOD, Didier ANXIONNAZ)

Madame Séverine BRUN intègre la séance du conseil municipale à 19h15. Le nombre de votants est donc de 37.

1. ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE DANS LES ÉCOLES DE LA PLAGNE TAREN-TAISE À COMPTER DE SEPTEMBRE 2018

Monsieur Anthony FAVRE rappelle que ce point avait déjà été évoqué au dernier conseil municipal et que la décision avait été prise de le reporter. Il remercie les élus pour ce choix.

Monsieur Anthony FAVRE explique que le conseil municipal doit prendre acte de la nouvelle organisation scolaire à compter de septembre 2018 suite à l'arrêt des TAPS. L'ensemble des écoles de la commune fonctionnera sur 8 demi-journées, soit 4 jours tous les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Pour sa part, monsieur Anthony FAVRE indique qu'il votera contre la décision de repasser à la semaine de 4 jours afin de rester en accord avec le souhait des écoles de la commune déléguée de Bellentre de maintenir la semaine à 5 jours.

Monsieur Anthony FAVRE souhaite rassurer madame Martine HOËN qui ne souhaitait pas reporter la délibération. Cela n'a rien changé à la décision de l'inspecteur d'académie qui a opté pour une semaine à 4 jours pour l'ensemble des écoles de La Plagne Tarentaise qui étaient majoritairement favorables à ce choix.

Le conseil municipal prend acte de l'organisation scolaire précitée dès la prochaine rentrée scolaire de septembre 2018 pour l'ensemble des écoles de la commune. (Vo-

2. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MULTI ACCUEIL LES P'TITS BONNETS

Madame Patricia BÉRARD présente le règlement intérieur du multi-accueil les P'tits Bonnets pour sa validation annuelle.

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur du multi-accueil « Les p'tits Bonnets » pour sa validation annuelle. (Votants : 37, pour : 37)

3. APPROBATION DES STATUTS DE LA RÉGIE DE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES DE LA PLAGNE TAREN-TAISE

Monsieur le maire rappelle la création de la régie de transport par délibération 2018-176 en date du 11 juin 2018, ainsi que la désignation parmi les membres du conseil municipal de 6 élus, aux fins de constituer le conseil d'exploitation de cette régie, par délibération 2018-177 du 11 juin 2018.

Il informe le conseil municipal que madame Fabienne ASTIER a été élue présidente du conseil d'exploitation.

Monsieur le maire explique que le conseil d'exploitation, nouvellement installé lors de sa séance du 21 juin, a étu-dié les statuts qui sont proposés aux élus ce soir.

Le conseil municipal approuve les statuts tels qu'ils lui sont présentés. (Votants : 37, pour : 35, abstentions : 2 Isabelle GIROD GEDDA, Maryse BUTHOD)

4. DÉSIGNATION DES MEMBRES EXTÉRIEURS DE LA RÉGIE DE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES DE LA PLAGNE TARENTAISE

Dans le cadre du conseil d'exploitation de la régie de transport public de personnes, monsieur le maire rappelle qu'un appel à candidatures a été lancé par voie d'affichage pour les membres extérieurs.

Suite à cet appel à candidatures, monsieur le maire propose les candidats suivants :

- M. Antoine MUSY et M. Grégory VILLIEN, représentants de la commune historique de Bellentre
- M. Max CARQUEX, représentant de la commune historique de Macot La Plagne
- M. Gilles GIRARD, représentant des communes historiques de La Côte d'Aime et de Valezan.

Le conseil municipal désigne les membres cités ci-dessus comme membres extérieurs au conseil municipal pour la régie de transport public de personnes et issus des communes déléguées. (Votants : 37, pour : 37)

5. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LES BAUX NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DE LA RÉGIE DE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES

Afin de permettre l'exploitation du nouveau service de transport public de personnes dès cet hiver, monsieur le maire explique qu'il est nécessaire, dans un premier temps, de louer certains locaux techniques dont la commune ne dispose pas.

En effet, et afin de pouvoir être opérationnelle au 1er décembre 2018, la régie doit impérativement se doter de certains locaux, notamment un atelier mécanique pour les bus, ainsi qu'une surface de stockage des équipements nécessaires au fonctionnement de ce service.

Les baux ainsi que les conditions de location seront au préalable présentés au conseil d'exploitation puis en information au conseil municipal afin que les conditions et le contenu de l'ensemble de ces documents soient communiqués à tous les conseillers municipaux.

Les montants annuels ne devront pas dépasser ceux prévus au budget de la régie de transport public, étant entendu qu'une réflexion est actuellement en cours avec les membres de la régie afin d'optimiser l'utilisation des locaux communaux et de limiter ainsi au maximum le recours à la location d'immeubles extérieurs à la collectivité, dans un souci évident d'économie.

Monsieur le maire demande donc au conseil municipal de l'autoriser à signer tout bail à venir selon le modèle joint à la délibération présentée au conseil municipal, soit un bail non commercial conclu dans la limite de 3 ans.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer les baux à venir pour le bon fonctionnement de la régie de transport public de personnes, après avis préalable du Conseil d'Exploitation. (Votants : 37, pour : 35, abstentions : 2 Isabelle GIROD GEDDA, Maryse BUTHOD)

6. RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°2018-108 DE L'ASSOCIATION DES SERVICES TOURISTIQUES (ASSERTOUR) MONTCHAVIN LES COCHES SOUS FORME DE QUASI-RÉGIE

Monsieur Roger POUSSIN rappelle que par délibération N°2018-108 du 09 avril 2018, le conseil municipal a validé le principe de la création d'une association quasi-régie en vue de lui confier la gestion des garderies et du

camping municipal situés à Montchavin-La Plagne. Les statuts de cette association avaient été également présentés et annexés à la délibération visée supra. Le conseil municipal a autorisé le maire de la commune déléguée de Bellentre à procéder à toutes les démarches et diligences nécessaires aux fins de création de cette association.

Or, par recours gracieux en date du 18 juin 2018, Monsieur le Sous-Préfet, agissant dans le cadre du contrôle de légalité, a fait valoir que les conditions légales de création de l'association quasi-régie n'étaient pas remplies et a prié le maire de bien vouloir retirer la délibération susvisée du 9 avril dernier.

Monsieur Roger POUSSIN indique que les élus vont travailler sur les remarques faites par monsieur le sous-préfet afin de pouvoir présenter à nouveau ce projet au contrôle de légalité.

Monsieur Roger POUSSIN demande au conseil municipal de rapporter la délibération N°2018-108 du 09 avril 2018 afin de pouvoir réétudier ce dossier.

Monsieur Anthony FAVRE explique que ce dossier avait été élaboré avec un conseil juridique, missionné par la commune déléguée de Bellentre, qui s'était appuyé sur des textes de Loi très peu utilisés par les collectivités. Le contrôle de légalité a donc émis un avis défavorable par mesure de sécurité.

Le conseil municipal décide de rapporter la délibération N°2018-108 du 09 avril 2018 relative à la création de l'Association des SERVICES TOURISTIQUES (ASSERTOUR) de Montchavin Les Cochés. (Votants : 37, pour : 37)

Finances

7. APPROBATION DE LA SUBVENTION À L'ASSOCIATION SPORTIVE CYCLISTE DE LA PLAGNE TARENTAISE

Madame Marion LIZEROUX explique que l'Association Sportive Cycliste a répondu un peu tardivement à l'invitation de la commune pour l'étude de la demande de subvention. Cette association a ainsi été reçue le 06 juin dernier et il a été décidé d'attribuer une subvention moins élevée qu'en 2017 d'un montant de 3 000 euros (Rappel 2017 : 5 000 euros).

Monsieur Richard BROCHE demande si des enfants font partie de cette association.

Madame Marion LIZEROUX explique que cette problématique a été évoquée avec le président car il n'existe pas de section enfant/jeune au sein de ce club. Les élus ont donc souhaité diminuer progressivement la subvention, tant que le club ne comptera pas d'enfants et ne proposera pas d'animations autour du vélo. Madame Marion LIZEROUX explique qu'il existe une demande, notamment VTT et Enduro, de la part des jeunes.

Le conseil municipal approuve la subvention de 3 000 euros à l'Association Sportive Cycliste de La Plagne Tarentaise pour 2018. (Votants : 37, pour : 35, contre : 2 Richard BROCHE, Daniel SERVAJEAN)

8. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DES BUDGETS GÉNÉRAL, ANNEXES, PAR-KINGS ET BIENS DU REVERS ET RÉGIE DE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES

Madame Séverine BRUN explique qu'un rééquilibrage des crédits prévisionnels inscrits aux différents budgets est nécessaire chaque année. En effet, après son vote, un budget est toujours susceptible d'être modifié. Plusieurs raisons conduisent à une modification de l'acte budgétaire.

Les décisions modificatives permettent l'ajustement des prévisions en cours d'année, mais n'ont pas de fonction de report. Elles modifient ponctuellement le budget initial. Les modifications présentées ce soir ont été validées en commission finances le 20 juin dernier.

Madame Séverine BRUN explique les modifications par budget :

Le Budget Général : des réaffectations de comptes pour les travaux engagés, et une subvention au budget annexe de la régie de transport public de personnes, créée le 11 juin 2018.

En effet, et pour faire suite à la création d'une régie communale de transport public de personnes, conformément aux règles dérogatoires au principe de l'équilibre, et applicables seulement aux communes (Article L 2224-2 du CGCT), ce service est soumis à des exigences particulière de fonctionnement qui conduisent la collectivité à imposer des contraintes tarifaires spécifiques (gratuité des transports pour les usagers, navettes inter stations et sorties organisées pour les scolaires par exemple).

Le conseil municipal peut donc décider d'une prise en charge des dépenses du Service Public Industriel et Commercial (SPIC) dans son budget général. Cette subvention n'est pas imposable à la TVA, et sera donc constatée en HT dans le Budget Général de la commune. Ainsi et afin de permettre le vote du budget annexe de la régie (délibération suivante) une subvention de 196 000 euros en fonctionnement, et une dotation de 8 300 euros en investissement sont nécessaires.

- **Le Budget Annexe des Parkings** : le réajustement des crédits porte principalement sur le remboursement de cautions sur les stationnements du parking des saisonniers sur La Plagne 1800 (3 500 euros)

- **Le Budget Annexe des Biens du Revers** : réajustement du montant des dépenses imprévues de la section de fonctionnement du budget 2018 (jugées trop importantes par la trésorerie - 500 euros).

Le conseil municipal approuve la décision modificative n°1 pour le budget Général, le Budget Annexe des Parkings, le Budget Annexe des Biens du Revers et le Budget Annexe de La Régie de Transport Public de personnes. (Votants : 37, pour : 37)

9. APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE DE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES POUR 2018

Afin de permettre techniquement et financièrement la mise en place de la régie de transport public de personnes, madame Séverine BRUN rappelle qu'une première approche budgétaire avait été élaborée et présentée au conseil municipal du 11 juin.

Le conseil d'exploitation s'est depuis réuni, le 21 juin, et propose donc l'approbation d'un budget permettant à la régie de fonctionner jusqu'au 31 décembre 2018.

Ce budget, d'un montant de 196 000 euros en fonctionnement et 8 300 euros en investissement, est financé par une subvention d'exploitation du Budget Général de La Plagne Tarentaise.

Le conseil municipal approuve la mise en place d'un budget annexe régie de transport public de personnes d'un montant de 196 000 euros pour le fonctionnement et 8 300 euros pour l'investissement. (Votants : 37, pour : 35, abstentions : 2 Isabelle GIROD GEDDA, Maryse BUTHOD)

10. APPROBATION DES TARIFS DU COMPLEXE AQUATIQUE PARADISIO DE MONTCHAVIN LA PLAGNE

Madame Maryse BUTHOD demande au conseil municipal d'approuver les tarifs du complexe aquatique Paradisio de Montchavin La Plagne. Lors de la dernière validation, il avait été omis les tarifs des soins. Elle ajoute qu'un tarif résident a également été ajouté.

Suite à la question de madame Christiane CHARRIÈRE posée lors du conseil municipal du 11 juin 2018, monsieur Anthony Favre précise que le tarif «résident» s'applique à l'ensemble des habitants de La Plagne Tarentaise.

Le conseil municipal valide la nouvelle grille tarifaire telle qu'elle lui est présentée. (Votants : 37, pour : 37)

Ressources humaines

11 ET 12. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX AGENTS : ATSEM PRINCIPALE 1ÈRE CLASSE

Compte tenu de la modification de l'organisation des différents temps périscolaires, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de 2 emplois d'ATSEM principal de 1ère classe. Ces modifications ont reçu un avis favorable de la commission Rh ainsi que du comité technique. Les agents ont été reçus et ont accepté leur nouveau planning.

Monsieur Pierre GONTHIER propose ainsi de porter la durée du temps de travail de :

- 1 emploi d'ATSEM à temps non complet - actuellement à 31.33 heures annualisées par semaine - à hauteur de 31.52 heures hebdomadaires annualisées à compter du 1er septembre 2018.

- 1 emploi d'ATSEM à temps non complet - actuellement à 31.14 heures annualisées par semaine - à hauteur de 33.72 heures hebdomadaires annualisées à compter du 1er septembre 2018.

Le conseil municipal approuve la modification des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 37, pour : 37)

13. CRÉATION DE POSTES POUR SURCROÎT D'ACTIVITÉ — POSTES PÉRISCOLAIRES 2018-2019

Monsieur Pierre GONTHIER explique que la nouvelle organisation des rythmes scolaires, avec l'arrêt des temps d'activité périscolaires oblige à revoir l'organisation des services périscolaires.

Il propose donc la création de 2 postes d'adjoints techniques à temps non complet comme suit :

- 1 adjoint technique temps de travail annualisé du 28 août 2018 au 27 août 2019 : 18h56 hebdomadaires annualisées pour la commune déléguée de Macot La Plagne.

- 1 adjoint technique temps de travail annualisé du 16 septembre 2018 au 15 septembre 2019 : 20h12 hebdomadaires annualisées pour la commune déléguée de La Côte d'Aime.

Il précise que ces postes sont déjà existants et que ces contrats sont à l'année car les agents effectuent des missions annexes en dehors des périodes scolaires (ménage, centre de loisirs,...)

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 37, pour : 37)

14. — CRÉATION DE POSTES POUR SURCROÎT D'ACTIVITÉ — POSTES RESTAURATION SCOLAIRE 2018-2019

Dans le cadre de la nouvelle organisation scolaire, Monsieur Pierre GONTHIER explique qu'une modification au sein des services périscolaires est nécessaire, notamment sur les postes assurant le temps de restauration scolaire de 11h30 à 13h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis les semaines scolaires.

Monsieur Pierre GONTHIER propose donc la création de 2 postes d'adjoints techniques à temps non complet comme suit :

- 2 postes d'adjoints techniques du 3 septembre 2018 au 5 juillet 2019 : 2h par jour, 4 jours par semaines scolaires, portant le temps de travail à 288h annuelles.

Il précise que les agents seront rémunérés au réel des heures effectuées dans la limite de 288h annuelles.

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées.

(Votants : 37, pour : 37)

15. ORGANIGRAMME DE LA RÉGIE DE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES

Monsieur le maire explique que le conseil d'exploitation de la Régie de Transport a validé l'organigramme de ce service lors de sa dernière séance le 21 juin dernier.

Cet organigramme a été présenté à la commission ressources humaines du 27 juin 2018, ainsi qu'au comité technique du 27 juin 2018.

Monsieur le maire demande donc au conseil municipal d'approuver l'organigramme de la régie proposé par le conseil d'exploitation du 21 juin 2018.

Le conseil municipal valide ainsi l'organigramme de la régie de transport public de personnes. (Votants : 37, pour : 35, abstentions : 2 Isabelle Girod Gedda, Maryse Buthod)

16. CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'INGÉNIEUR PRINCIPAL TERRITORIAL — TEMPS NON COMPLET 17H30 ANNUALISÉES

Pour sa régie de transport public de personnes nouvellement créée, monsieur le maire explique que la commune de La Plagne Tarentaise doit se doter d'un directeur de transport public.

Le directeur des transports est le responsable des services logistiques en son domaine. Il prend en charge toutes les activités de transport au sein de la régie.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'ingénieur territorial pour les raisons ci-dessus évoquées, monsieur le maire propose :

la création d'un emploi d'ingénieur principal territorial permanent à temps non complet 17h30 annualisées à compter du 1er septembre 2018.

Le conseil municipal décide de la création d'un emploi d'ingénieur principal territorial permanent à temps non complet 17h30 annualisées à compter du 1er septembre 2018. (Votants : 37, pour : 35, abstentions : 2 Isabelle GIROD GEDDA, Maryse BUTHOD)

17. CRÉATION DES POSTES DE LA RÉGIE DE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES — CONTRATS DE DROIT PRIVÉ — CDI

Afin de permettre le bon fonctionnement de la régie de transport public, monsieur le maire explique qu'il est nécessaire de créer les emplois correspondants. Il est proposé la création des contrats à durée indéterminée suivants :

1 coordonnateur/régulateur : poste en CDI – 35h annualisées – à compter du 01/09/2018

1 mécanicien : poste en CDI – 35h annualisées – à compter du 15/11/2018

1 secrétaire : poste en CDI – 26h annualisées – à compter du 15/11/2018

Il précise que les personnels seront contractuels de droit privé. Les postes sont ouverts, mais seront pourvus en fonction des besoins.

Le conseil municipal décide de la création des postes ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 37, pour : 35, abstention : 2 Isabelle GIROD GEDDA, Maryse BUTHOD)

18. CRÉATION DES POSTES DE LA RÉGIE DE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES — CHAUFFEURS SAISONNIERS

Afin de permettre le bon fonctionnement de la régie de transport public durant la saison hivernale 2018-2019, monsieur le maire indique qu'il convient de créer les emplois nécessaires à l'accroissement saisonnier d'activité. Il est proposé la création des contrats à durée déterminée saisonniers suivants :

- 12 agents saisonniers « chauffeurs » - durée hebdomadaire de travail : 35 heures par semaine (Temps complet) pour la période du 10 décembre 2018 au 27 avril 2019 inclus.

Les salariés auront pour mission principale la conduite de véhicules de transport en commun.

Il précise que les agents seront contractuels soumis au régime de droit privé.

Le conseil municipal décide la création des postes ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 37, pour : 35, abstentions : 2 Isabelle GIROD GEDDA, Maryse BUTHOD)

19. CRÉATION DES POSTES DE LA RÉGIE DE TRANSPORT DE PERSONNES — AUTORISATION DE RECRUTEMENT DE REMPLAÇANTS

Afin de permettre le bon fonctionnement de la régie de transport public lorsque des personnels sont momentanément absents, monsieur le maire explique qu'il peut parfois être nécessaire de recruter rapidement des remplaçants, selon les besoins de service.

Une délibération de principe est nécessaire afin de pouvoir recruter des personnels remplaçants.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à recruter en tant que de besoin du personnel pour remplacer des agents momentanément indisponibles. (Votants : 37, pour : 35, abstentions : 2 Isabelle GIROD GEDDA, Maryse BUTHOD)

20. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2018-162 PORTANT CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS AU MULTI ACCUEIL « LES P'TITS BONNETS » — HIVER 2018/2019

Monsieur Pierre GONTHIER explique qu'une erreur de plume s'est glissée dans la délibération créant les postes saisonniers du multi accueil les p'tits bonnets. Ainsi, il convient de modifier la délibération telle que validée en commission ressources humaines le 24 mai, à savoir :

- 7 Auxiliaires de puériculture ou Educateurs de Jeunes Enfants ou infirmières puéricultrices,
1 pour la période du 5 novembre 2018 au 30 avril 2019 35 heures
1 pour la période du 3 décembre 2018 au 30 avril 2019 35 heures
5 pour la période du 10 décembre 2018 au 30 avril 2019 35 heures
- 5 Adjoints d'animation (CAP petite enfance)
1 pour la période du 5 novembre 2018 au 30 avril 2019 35 heures
4 pour la période du 10 décembre 2018 au 30 avril 2019 35 heures

Il précise que, comme l'année dernière, les postes seront pourvus en fonction des inscriptions au sein du multi-accueil.

Le conseil municipal approuve la modification de la délibération 2018-162 portant création de postes saisonniers au multi accueil « les p'tits bonnets » – hiver 2018/2019. (Votants : 37, pour : 37)

Marchés publics - Travaux

21. AUTORISATION AU MAIRE DÉLÉGUÉ DE BELLENTRE DE SIGNER L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE GESTION DU CENTRE NAUTIQUE DE MONTCHAVIN

Monsieur Anthony FAVRE explique que la commune déléguée de Belleentre et la société Récréa ont signé en 2011 une convention d'affermage pour la gestion du centre nautique «Paradisio» de Montchavin La Plagne. Depuis, la situation initiale en matière de fréquentation de site et en sujétions de service public a évolué. Un audit a été commandé pour évaluer les qualités et défauts de gestion du complexe aquatique. Suite à cet audit, un accord a été trouvé entre les deux parties. Dans ces conditions, un avenant est nécessaire entre les parties en raison des modifications matérielles et financières de la convention. Le conseil municipal autorise monsieur le maire de la commune déléguée de Belleentre à signer l'avenant n°1 à la convention de gestion du centre nautique. (Votants : 37, pour : 37)

22. AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION D'ADHÉSION AU GROUPEMENT D'ACHAT CATP (CENTRALE D'ACHAT DES TRANSPORTS PUBLICS)

Monsieur le maire présente l'Association AGIR qui regroupe des transporteurs indépendants de voyageurs et qui a créé, en septembre 2011, une association Loi 1901 appelée « Centrale d'Achat du Transport Public ». Les missions de la Centrale d'Achat du Transport Public sont d'acquérir des fournitures ou des services, de passer

des marchés publics ou de conclure des accords-cadres de travaux, fournitures ou de services destinés à ses adhérents.

Monsieur le maire explique que l'intérêt d'adhérer à la Centrale d'Achat du Transport Public, pour la collectivité, est de plusieurs ordres :

- un intérêt économique du fait de la massification des achats et des économies d'échelle réalisées. L'objectif de la centrale d'achat consistera à obtenir des prix plus avantageux que ceux obtenus par les acheteurs effectuant eux-mêmes leurs propres achats ;
- un intérêt juridique et administratif en raison de la dispense de mise en concurrence pour les acheteurs qui concluraient des marchés par le biais de celle-ci. En effet, la centrale assume pour le compte des personnes publiques ou privées qui y ont recours, les obligations de mise en concurrence imposées par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;
- un intérêt stratégique par la mise en place de politiques d'achats efficientes en optimisant l'organisation des achats, en instaurant une démarche qualité fournisseurs et en participant au renforcement et à l'amélioration de la fonction achat dans le secteur des transports.

Considérant les intérêts apportés par cette centrale d'achat pour la nouvelle régie de transport public de personnes, le conseil municipal décide d'adhérer à la Centrale d'Achat du Transport Public. (Votants : 37, pour : 35, abstention : 2 Isabelle GIROD GEDDA, Maryse BUTHOD)

23. ACHAT DE VÉHICULES POUR LA RÉGIE DE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES

Pour faire suite à la création d'une régie de transport public de personnes au conseil municipal du 11 juin, monsieur le maire indique qu'il est nécessaire d'acquérir les bus et les autocars indispensables pour le fonctionnement de ce service.

Afin de garantir le démarrage opérationnel de l'activité début décembre, les commandes doivent être engagées sans délai. Pour ce faire la commune peut bénéficier du concours des centrales d'achats UGAP et CATP, qui lui permettent ainsi de s'exonérer du lancement d'un appel d'offre. Les véhicules proposés par ces centrales d'achats ont en effet déjà fait l'objet de consultations à l'échelon national.

La collectivité, pour des raisons économiques et financières de garantie de la stabilité de ces budgets, a fait le choix de financer ces équipements au moyen de locations financières, avec ou sans option d'achat (en fonction des propositions qui lui seront faites).

Ces centrales d'achats proposent également les services de financeurs, en locations financières, ou LOA, qui ont également déjà fait l'objet de consultations pour le compte des collectivités.

En fonction des disponibilités et des tarifs des équipements proposés par ces deux centrales d'achats, il conviendra donc d'autoriser monsieur le maire à souscrire un contrat auprès de l'UGAP, ou à lancer un marché afin de mettre en concurrence les organismes bancaires qui proposent ce mode de financement.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier, et notamment les commandes de véhicules autocars, matériels ainsi que les contrats de leasing, LOA ou crédit-bail correspondant à ces biens, auprès des centrales d'achats référencées, et à lancer un appel d'offre pour une location financière pour les biens qui ne seraient pas finançables auprès de ces centrales d'achats. (Votants : 37, pour : 35, abstentions : 2 Isabelle GIROD GEDDA, Maryse BUTHOD)

24. AUTORISATION AU MAIRE DÉLÉGUÉ DE VALEZAN DE SIGNER LA CONVENTION DE GESTION DE L'AUBERGE DE VALEZAN

Monsieur Pierre GONTHIER rappelle qu'un appel à candidature a été lancé pour la gestion de l'auberge de Valezan. Monsieur Pierre GONTHIER indique que la procédure engagée est arrivée à son terme et que le délégataire désigné par la commission de délégation de service public, lors de sa réunion du 15 juin 2018, est Madame Milka MIHELIC.

Cette personne s'occupe déjà du chalet de ski de fond sur la Côte d'Aime. Afin que ce chalet puisse continuer à être exploité, la gestion de cet équipement sera repris par le mari de madame Milka MIHELIC.

De même, la commune souhaitait que l'auberge soit gérée par un couple. Madame Mikla Mihelic fonctionnera en binôme avec sa fille.

Le conseil municipal approuve le fait de confier la gestion et l'exploitation de l'Auberge de Valezan à Madame Milka MIHELIC et autorise monsieur le maire de la commune déléguée de Valezan à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier. (Votants : 37, pour : 36, contre : 1, Guy PELLICIER)

Urbanisme

25. COUPES À ASSEoir EN 2018 EN FORÊT COMMUNALE RELEVANT DU RÉGIME FORESTIER

Madame Maryse BUTHOD présente les demandes de coupes à asseoir en 2018 de l'Office National des Forêts concernant la forêt communale de la commune historique de la Côte d'Aime.

Monsieur Patrice MEREL précise que cette demande concerne la réhabilitation de la zone humide de Chézerie pour une surface de 70 m³.

Le conseil municipal approuve les coupes à asseoir en 2018 en forêt communale et relevant du Régime Forestier. (Votants : 37, pour : 37)

26. CRÉATION D'UNE SERVITUDE DE COUR COMMUNE À PLAN GAGNANT, COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE

Concernant le projet d'aménagement du site de Plan Gagnant, monsieur Patrice MEREL explique qu'un mini remembrement avec d'autres propriétaires fonciers ainsi qu'une création d'A.F.U.L. (Association Foncière Urbaine Libre) sont nécessaires afin d'obtenir des lots constructibles pour l'ensemble des personnes concernées. Au vu du remembrement décidé, il convient d'octroyer une servitude de cour commune à Mme CACHARD Marie-Thérèse et d'acter l'institution de cette servitude.

Le conseil municipal accepte l'institution d'une servitude dite de « cour commune » sur la parcelle cadastrée M n° 2964p. (Votants : 37, pour : 37)

27. APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL ENTRE (PUP) LA COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTAISE ET LES CONSORTS OLLINET

Monsieur Freddy BUTHOD GARÇON explique que la parcelle située au lieu-dit « Combasasso » cadastrée 093 section YD n° 78 appartenant aux consorts OLLINET est classée en zone Ub du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune

déléguée de la Côte d'Aime sur la commune de la Plagne Tarentaise.

Cependant, cette parcelle n'est pas raccordée aux réseaux publics. Afin d'urbaniser cette zone et de commercialiser l'opération il convient de souscrire à un PUP. L'objectif étant de faire porter le coût des travaux aux porteurs du projet ; en contrepartie, l'opération est exonérée de la part communale de la Taxe d'Aménagement.

Le Projet Urbain Partenarial est un contrat librement négocié entre la collectivité compétente en urbanisme et un opérateur pour financer les équipements publics nécessaires à l'opération d'aménagement. Ce dispositif est uniquement un outil financier et n'attribue pas de droits à construire. L'application d'un PUP exonère de fait de la part communale de la taxe d'aménagement pour une durée maximale de 5 ans fixée dans la convention de PUP. Le conseil municipal autorise la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) entre les consorts OLLINET et la commune de la Plagne Tarentaise dans les conditions énoncées. (Votants : 37, pour : 37)

28. SIGNATURE D'UN BAIL À CONSTRUCTION AVEC LA SARL ADJM PROJET D'HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES – LIEUDIT PLANBETEX - LES COCHES

Monsieur Roger POUSSIN rappelle que la commune de Bellentre a lancé un appel à projets pour mettre à disposition un tènement situé sur la station de Montchavin les Coches, en zone UTz du plan local d'urbanisme (zone d'hébergement touristique) sur une partie de la parcelle section AC n°230. Il rappelle également la délibération n°2017-168 qui retient la candidature de Messieurs DESTOMBES & MAESE, SARL ADJM.

Dans le cadre d'une stratégie foncière de la collectivité, il a été décidé de contractualiser l'opération via un bail à construction d'une durée de 99 ans avec un loyer d'un montant de 5 555,55€/an.

Monsieur Roger POUSSIN explique que le projet est composé de 8 chalets indépendants haut de gamme, construits avec des matériaux écologiques.

Ils seront loués et soumis à une convention loi montagne. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le bail à construction et la convention loi montagne en annexe de la présente avec Messieurs DESTOMBES & MAESE, SARL ADJM. (Votants : 37, pour : 37)

29. APPROBATION DE LA RÉVISION ALLÉGÉE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE

Monsieur Patrice MEREL rappelle qu'une révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Macot La Plagne a été lancée afin de prendre en compte le projet d'un parking de 208 places à Plagne 1800. En effet, les stations doivent faire face aujourd'hui à une pénurie importante de places de stationnement. La commune déléguée de Macot la Plagne qui totalise 6 stations de ski exploitées sur son territoire, est confrontée à ces difficultés qui se concentrent principalement à Plagne Centre.

Monsieur Patrice MEREL indique que le commissaire enquêteur a fait part de son avis favorable car il trouve le projet très intéressant et estime que les impératifs visant à limiter la consommation d'espace, lutter contre l'étalement urbain, réduire les surfaces imperméabilisées et préserver les paysages alpins sont respectés.

Le conseil municipal décide d'approuver la révision « al-

30. AUTORISATION ACCORDÉE À LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA PLAGNE DE DÉPOSER DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Monsieur Roland RICHERMOZ évoque le programme d'investissement présenté chaque année par la Société d'Aménagement de la Plagne (SAP) au Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP), le concédant du domaine skiable.

Après validation du programme d'investissement par le SIGP (délibération n°2018-047 du 05 juin 2018), la commune doit autoriser la SAP à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la mise en œuvre des projets sur les parcelles lui appartenant.

Monsieur Roland RICHERMOZ présente les projets prévus :

- Extension retenue de Forcle :

Description du projet : L'objectif est de tripler la capacité de la retenue existante, afin d'augmenter les réserves disponibles pour utiliser au mieux les créneaux de froid. Ce projet s'accompagne également d'une nouvelle salle des machines, pour augmenter la capacité de production instantanée, ainsi que d'une canalisation de bouclage avec le réseau de Plagne Centre.

- Télécabine du Yéti : Description du projet : L'objectif est d'offrir à nos clients une alternative, en cabines fermées, au TSD6 Bergerie (surchargé actuellement) pour le transfert Ouest / Est, et redonner du ski propre sur le secteur de Plagne Villages.

- Extension et rénovation de toilettes G2 du Télécabine du Lac Noir : Description du projet : L'objectif est de rénover et agrandir les toilettes publiques vétustes de la G2 du Télécabine du Lac Noir pour offrir à nos clients une prestation de qualité.

Le conseil municipal autorise la société d'aménagement de La Plagne à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme sur les parcelles communales nécessaires à ces projets. (Votants : 37, pour : 37)

31. DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT DU STADE DE LA BUFFETTE

Monsieur Roland RICHERMOZ informe le conseil municipal que le projet de neige de culture sur le stade de la Buffette situé sur la station de ski de Montchavin, commune déléguée de Bellentre, nécessite une autorisation de défrichement. Ce projet est porté par la Société d'Aménagement de la Plagne (SAP).

Ce défrichement concerne des terrains privés boisés ne relevant pas du Régime Forestier.

Le conseil municipal décide de solliciter le ministère de l'agriculture aux fins d'obtention d'une autorisation de défrichement de 339 m² sur des parcelles communales de la commune déléguée de Bellentre nécessaires au projet. (Votants : 37, pour : 37)

32. ACQUISITION DE LA PARCELLE 038 C 1693 À BONCONSEIL SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Dans le cadre de la création de places de stationnement dans le hameau de Bonconseil, monsieur Roger POUSSIN explique qu'il est nécessaire d'acquérir la parcelle cadastrée 038 Section C n° 1693 d'une superficie de 376 m² au prix global de 7600 €. Il convient donc d'acter cette acquisition.

Le conseil municipal accepte l'acquisition de la parcelle cadastrée 038 C 1693 au prix de 7600.00 €. (Votants : 37, pour : 37)

Questions diverses

INFORMATION DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE : SIGNATURE DES MARCHÉS (LISTE DES MAPA)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui a été accordée au maire lors de la séance du 07 janvier 2016, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2122-22 et L. 2122-23), monsieur le maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion du conseil municipal.

INFORMATION COUPURE RN90 EN 2019

Monsieur Anthony FAVRE informe le conseil municipal des travaux prévus au niveau de l'intersection de Landry afin de sécuriser le réseau routier en limitant les risques d'accident dans les manœuvres d'insertion et tourne-à-gauche et de permettre une meilleure insertion sur la RN 90 pour les usagers venant de Landry en période de pointe de trafic. Plusieurs variantes du projet ont été étudiées. La réalisation d'un rond-point est la solution la plus adaptée et la moins onéreuse.

Monsieur Anthony FAVRE explique que les travaux auront lieu en 2019 durant les intersaisons, et qu'il est prévu de dévier les flux montants de la RN 90 :

- pour les VL : depuis le carrefour des Granges à Bellentre, puis par la RD220 jusqu'à Bourg-Saint-Maurice
- pour les PL : depuis le carrefour de Landry, puis par la RD220

Monsieur Anthony FAVRE et monsieur Auguste PICOLLET, conseiller départemental ont fait part aux services de l'Etat concernés des différentes problématiques relatives à cette déviation.

Le planning étant conséquent, monsieur le Sous-Préfet et monsieur Anthony FAVRE ont demandé que deux machines et deux équipes par jour soient mises en place afin de limiter le temps des travaux et le dérangement des usagers.

Monsieur Anthony FAVRE ajoute que ce projet est quasiment acté par les services de l'Etat avec ou sans l'accord des communes.

Monsieur Roland RICHERMOZ ne trouve pas le projet retenu très judicieux notamment pour les personnes venant de Montchavin/Landry car ils devront s'arrêter.

Il estime que le projet prévoyant un pont aurait été plus sensé

Monsieur Roland RICHERMOZ attire l'attention sur le fait que de nombreux usagers vont certainement dévier leur trajet dès Macot la Plagne, ce qui va alourdir la circulation dans les hameaux sur la RD 220.

Monsieur Guy PELLICIER trouve inadmissible que les communes ne soient pas entendues quand elles ne sont pas d'accord avec les projets de l'Etat. Il souhaiterait que les conseils municipaux prennent systématiquement des délibérations pour exprimer leur désaccord.

INFORMATION ANTENNE R'LA PLAGNE

Monsieur Anthony FAVRE informe les élus qu'une nouvelle antenne de 200 watts pour la radio R'la Plagne a été installée sur la commune déléguée de Bellentre. Celle-ci permet la réception de R'La Plagne sur Montchavin La Plagne, la première partie de la montée de La Plagne, sur Sangot et le bas de Macot La Plagne, ce qui n'était pas le cas auparavant. La fréquence est 94.90.

RÉUNION MAIRES ADJOINTS

Monsieur le maire donne les dates des prochaines réunions Maires-Adjointes de La Plagne Tarentaise.

LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA 18/07	Restructuration cuisine centrale de Plagne Centre			
	Lot 1 : Démolition Gros oeuvre	CBTPF	13 432,00 €	16 118,40 €
	Lot 2.1: Platerie Peinture	Sas Duchosal	9 280,80 €	11 136,96 €
	Lot 2.2 : Menuiserie	Menuiserie Savoisiennne	1 986,00 €	2 383,20 €
	Lot 2.3 : Carrelage	Sarl ETC Carrelage	7 238,20 €	8 685,84 €
	Lot 3 : Ventilation Plomberie	SN Picchiot-tino	9 814,45 €	11 777,34 €
	Lot 4 : Electricité	IT'LEC	4 891,00 €	5 869,20 €
	Lot 5 : Equipement de cuisine	Alpes Equip Cuisine	45 528,16 €	54 633,79 €
MAPA 18/10	Aménagement de locaux dans le bâtiment des Lodges			
	Lot 1 Gros OEuvre- Etanchéité	Barel et Pelletier	12 730,52 €	15 276,62 €
	Lot 2 : Menuiseries extérieures et intérieures	SAS Gal	130 024,96 €	156 029,95 €
	Lot 3 : Cloisons-Doublages-Plafonds-Peintures	RBI	80 452,65 €	96 543,18 €
	Lot 4 : Carrelage-Faïence	SARL ETC	1 287,00 €	1 544,40 €
	Lot 5 : Sols Souples	SARL SEVA-SOL	31 500,00 €	37 800,00 €
	Lot 6 : Plomberie-Chauffage-Ventilation	SAS Ravoire SCOP	84 271,17 €	101 125,40 €
Lot 7 : Electricité-Courant faible	SOGEC	92 439,59 €	110 927,51 €	

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL BELLENTRE

CONSEIL COMMUNAL LUNDI 25 JUN 2018

Présents : M. Anthony FAVRE, maire
Mmes Marie Suzanne GROETZINGER, Maryse BUTHOD, MM.
Roger POUSSIN, Roland RICHERMOZ, adjoints
Mmes Isabelle GIROD GEDDA, Sylvie EMPRIN, Valérie FERRARI,
Patricia MARCHAND MAILLET, MM. Didier ANXIONNAZ, Francis
DANCRE, conseillers municipaux,
Absents - Excusés : MM. Yann ALLAIN, Jérémy BORNAND,
Emmanuel GIROND, M. Anthony TRESALLET, (pouvoir à ma-
dame Valérie Ferrari) conseillers municipaux

1. POINT DOSSIER LA POYA

Monsieur Anthony FAVRE rappelle que le restaurant « La Poya » est redevable à ce jour de 18 747,16 €. Il informe qu'il existe actuellement un nantissement sur le fond de commerce et que la commune historique de Belleentre se situe en deuxième position des créanciers.

2. TARIFS COMPLEXE AQUATIQUE HIVER ET POINT SUR AVENANT

Monsieur Anthony FAVRE présente aux conseillers la grille tarifaire et les informe que le complexe aquatique est ouvert depuis début juin, les mercredis, samedis et dimanches après-midis de 14h30 à 19h. La grille tarifaire été 2018, incluant un tarif résident, est acceptée à l'unanimité par le conseil communal et fera l'objet d'une délibération soumise au prochain conseil municipal.

3. POINT SUR LE RENDEZ VOUS DU 08/06 AVEC L'AVOCATE DE LA COMMUNE CONCERNANT LES DOSSIERS EN COURS SUIVANTS : NEIGE ET SOLEIL, DOZIAS, RAGOTIN

Dossier Neige et Soleil : monsieur Anthony FAVRE rappelle qu'il y a eu un glissement de terrain suite à la construction du complexe aquatique. Il informe les conseillers d'une possible clôture de ce dossier si la commune peut obtenir un courrier de non-recours de l'association « Neige et Soleil ».

Dossier DOZIAS : monsieur Anthony FAVRE informe que le bâtiment se situe sur un emplacement réservé. L'avocate de la commune déléguée propose donc un bornage afin de bien connaître les limites cadastrales de ce bien qui menace ruine.

Dossier Ragotin : monsieur Anthony FAVRE informe que des courriers sont en cours.

4. POINT SUR LES DOLEANCES ET PLAINTES RECUEILLIES CONCERNANT LES NUISANCES, LA NUIT, LORS DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES DE BELLENTRE

Monsieur Anthony FAVRE informe les conseillers que des courriers de plainte émanant de voisins de la salle des fêtes de Belleentre ont été reçus en mairie. Une étude est à mener quant à la possibilité d'orienter les locataires de cette salle à des fins de fête de mariage ou anniversaire, vers la salle Marcel Pignard des Coches. Un groupe de travail de quatre élus est formé afin de proposer une solution d'ici octobre 2018.

5. INFORMATION SUR LE COURRIER REÇU DE M. VINCENT ROLLAND CONCERNANT LE FPIC DANS LE PROJET DE LOI DE FINANCES

Monsieur Anthony FAVRE informe les membres du conseil que Monsieur Vincent ROLLAND a rédigé un courrier afin que cela coûte moins cher à nos communes. (Proposition d'amendement).

6. TRAVAUX DE LA RN 90 CONCERNANT LES CARREFOURS DE BELLENTRE ET DE LANDRY

Monsieur Anthony FAVRE informe que l'on recense au carrefour de Landry/Belleentre, 10 000 passages de véhicules par jour en moyenne annuelle et 20 000 pendant les vacances d'hiver. Un projet de rond-point est envisagé. Un alternat avec neutralisation de la voie montante (Bourg-Saint-Maurice vers Aime) durant un mois à un mois et demi (en 2019) est en cours d'étude. Le coût du projet s'éleverait à 3 millions d'euros, portés par l'Etat.

7. GESTION DES PISTES DE LUGES

Monsieur Anthony FAVRE informe que le cahier des charges du Label Famille Plus contient une « obligation » de mise à disposition d'une piste de luge sur la commune. Une question se pose : « Comment faire donc pour l'année prochaine ? ». Anthony FAVRE va relancer le dossier dans l'été mais d'après Famille Plus, la piste de luge de Montchavin ne peut plus exister puisqu'elle n'est pas conforme au cahier des charges arrêté. Voir avec l'ESF pour des propositions (moniteurs rémunérés..., la SAP ?). Par contre, aux Coches pas de souci particulier.

8. POINT SUR LES ÉCOLES : TRAVAUX ÉCOLE MONTCHAVIN EN PRÉVENTION TAUX DE RADON, EFFECTIFS ET ORGANISATION À LA RENTRÉE 2018, ...

Monsieur Anthony FAVRE signale que des travaux sur le sol, les plinthes et de ventilation seront réalisés à l'école de Montchavin du fait du taux de radon (gaz inodore, sans saveurs, incolore, cancérigène, pouvant provoquer des atteintes neurologiques). Il demande donc pour ces travaux de se rapprocher de monsieur Anthony TRESALLET. Madame Isabelle GIROD-GEDDA informe qu'il y a pour le moment 25 enfants inscrits pour l'école de Montchavin et 2 autres en suspens donc que la deuxième classe est conservée. A Bonconseil, on note 26 enfants dont 4 ou 5 CP et 8 petites sections (4 niveaux) et à Belleentre, 16 enfants sont inscrits.

Madame POUYE, institutrice et directrice de Bonconseil, souhaiterait du fait de ses effectifs à la rentrée prochaine, pouvoir disposer d'un agent supplémentaire, 3 heures par jour, 4 jours par semaine et sollicite une porte coulissante entre la salle de sieste et la salle de jeux.

Madame Patricia MARCHAND-MAILLET intervient à propos des AVS (Assistante de Vie Scolaire). Elle souhaiterait que celles-ci suivent des formations pour la prise en charge et le suivi d'enfants autistes.

En ce qui concerne la restauration scolaire, la cuisine centrale de la Plagne continuera de livrer les repas de la cantine de Belleentre pour les écoles de Belleentre et Bonconseil. Pour la rentrée 2019, les enfants de Montchavin pourront bénéficier également de ce service ; il n'y aura donc plus de panier-repas à l'automne et au printemps. Pour cet hiver 2018-2019, un autre prestataire est prévu pour les garderies mais des interrogations persistent notamment pour les problèmes de livraisons aux garderies des Coches.

9. POINT SUR LE DOSSIER ASSERTOOUR

Monsieur Anthony FAVRE informe que Monsieur le Préfet a refusé la proposition de la commune historique de Bellentre et a expliqué son refus en se basant sur trois points :

- Surreprésentation des élus
- Siège social
- Financement de l'association

Monsieur Anthony FAVRE demande donc d'étudier une autre proposition avec Maître Lambert, l'avocat conseil de la commune sur ce dossier, en tenant compte des observations émises par Monsieur le Préfet.

10. CONSTATATION URBANISTIQUE D'UN COMMERCE

Monsieur Anthony FAVRE donne la parole à monsieur Roger POUSSIN. Ce dernier informe les conseillers de la non-conformité des enseignes se situant sur la façade du restaurant « LE DOS ROND », à Montchavin. Il précise qu'il s'est rendu sur place avec un agent du service Urbanisme et ils se sont rendu compte que des travaux supplémentaires avaient été réalisés sans autorisation ; les surfaces sont toutefois identiques au permis initial à 1.30 m² près.

Monsieur Roger POUSSIN informe le conseil que le propriétaire du restaurant a déplacé la cuisine dans une réserve

11. DOSSIER FONCIERS

Monsieur Anthony FAVRE informe que le dossier de Déclaration d'utilité publique (DUP) concernant l'épicerie au chef-lieu de Bellentre sera à l'étude par les services de l'état pendant 12 à 18 mois.

Monsieur Roger POUSSIN présente les trois scénarii possibles pour le lotissement de Bonconseil :

- Un classique
- Un beaucoup plus écologique (pas de circulation de voitures. Parkings en dehors des habitations)
- Un troisième qui est un mixte avec stationnements et voirie.

Dans les trois projets, il est prévu la conservation du bief pour la récupération des eaux de ruissellement.

12. QUESTIONS DIVERSES

- Course d'orientation proposée par madame Marion LIZEROUX : Le conseil communal est d'accord à l'unanimité et précise que la commune déléguée de Bellentre y participera à hauteur de 3500€.

- Microcentrale entre Nant Bénin et Ponthurin : Francis DANCRE a visité celle de Bozel avec quelques élus de Peisey. Il informe le conseil que le captage se fait 450 mètres au-dessus de l'usine de production, qu'au niveau environnemental, la population ne se plaint pas (peu de bruit...) et qu'un délai de 10 ans court entre la conception et la mise en service.

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL MACOT LA PLAGNE

CONSEIL COMMUNAL MARDI 26 JUIN 2018

Présents : M. Jean Luc BOCH, maire, Mme Christiane CHARRIÈRE, MM. René ALLAMAND, Patrice MEREL, Gérard MONTILLET, adjoints

Mmes Fabienne ASTIER, Marion LIZEROUX, Patricia BÉRARD, Corine MICHELAS, Myriam MONTMAYEUR MM. Joël OUGIER SIMONIN, Stéfan KOUMANOV, Pierre OUGIER, conseillers municipaux,

Excusées : Mme Séverine BRUN, adjointe, Evelyne FAGGIANELLI, conseillère municipale

Absents : MM. Laurent ASTIER, Richard BROCHE, Raphaël OUGIER, conseillers municipaux

PRÉSENTATION DE LA SIGNALÉTIQUE DU VILLAGE

Le responsable du centre technique municipal présente le projet de signalétique du Village. Après consultation, la Sté PIC BOIS a été retenue, sachant qu'elle équipe déjà d'autres collectivités comme Bourg Saint Maurice. Il est indiqué qu'une charte a été élaborée afin, à terme, d'harmoniser l'ensemble de La Plagne Tarentaise. La signalétique est en effet très hétéroclite et de ce fait peu compréhensible par les usagers.

Le travail a porté sur la Zone Artisanale des Iles, un plan de la zone est proposé, (coût de ce plan 751 euros). Puis l'étude a été poursuivie jusqu'aux terrains de sports (Tennis et Foot), puis l'entrée du village, en remplacement des plans et de la signalétique actuellement en place. La chapelle et le cimetière, l'aire de covoiturage ainsi que les commerces du village seront signalés,

Au rondpoint, le centre technique municipal et la chapelle St Blaise seront indiqués. La base de loisirs devait être signalée mais in fine l'objectif est de diriger les usagers en direction du parking du Gothard et non dans cette direction.

Le montant total de cette signalétique serait de 12 763 euros, posée par nos services (panneaux gravés de

13mm). Madame Corine MICHELAS demande si les artisans et commerçants vont être sollicités pour financer une partie de cette signalétique, sachant qu'en station les commerçants en prennent en charge une partie (affichage les concernant). Le conseil communal après échanges concernant cette question souhaite que les artisans et commerçants soient interrogés afin de savoir s'ils sont d'accord pour participer financièrement à cette nouvelle signalétique.

Le responsable du centre technique municipal indique que si le conseil communal valide le projet, la deuxième phase consistera effectivement à prendre contact avec les artisans pour connaître leur position quant à cette signalétique et à leur participation.

Monsieur Gérard MONTILLET souhaite connaître l'agenda de mise en place de ce projet, qui vraisemblablement pourrait être finalisé en fin d'année 2018. Par ailleurs, il souhaiterait qu'un panneau de co-voiturage soit installé à la hauteur du parking COSTERG. De plus, un panneau « réseau pouce » est installé (auto stop sécurisé, réseau mis en place par l'APTV).

Le conseil communal prend acte de la présentation de cette proposition, valide le projet et souhaite que les artisans soient contactés afin de mettre en place ce projet.

TRACT

Monsieur Gérard MONTILLET fait part au conseil communal d'un tract qui a été déposé dans sa boîte aux lettres, insultant et diffamatoire le concernant et concernant monsieur le maire. Il a en effet été attaqué concernant l'achat d'un camping-car personnel pour lequel il est, sur ce tract, accusé de corruption.

Monsieur le maire regrette ce type d'attitudes qu'il trouve d'une bassesse qui ne mérite pas que l'on s'y attarde.

Le conseil communal condamne fermement ces insultes jugées indignes.

ORDRE DU JOUR DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire liste l'ordre du jour du conseil municipal du 02 juillet et désigne les rapporteurs.

Il en profite pour informer le conseil communal de l'élection à l'unanimité de madame Fabienne ASTIER en qualité de présidente du conseil d'exploitation de la régie de transport public de personnes.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN quitte la séance.

POINTS AIRES DE JEUX/CITY STADES

Madame Marion LIZEROUX rappelle qu'elle avait projeté de récupérer le skate Park de La Plagne (Urban) pour installer un espace pour les jeunes à Macot. Or les équipements ne sont plus utilisables (obsolètes et inutilisables en terme de sécurité). Madame Marion LIZEROUX a donc pris attache auprès d'une société qui équipe les collectivités. Monsieur Gérard MONTILLET fait part au conseil communal d'une pétition de jeunes de 10 à 14 ans qui ont demandé l'installation d'un équipement au village. Cette initiative très constructive est saluée par le conseil communal, qui souhaite effectivement que ce projet soit mené à terme. Les équipes techniques doivent donc travailler avec les élus afin de mener à bien ce projet pour les habitants et les enfants du village.

Le conseil communal demande que l'on mène à bien ce projet en veillant à ce que la partie foncière soit bien anticipée.

POINTS TRAVAUX

Monsieur Gérard MONTILLET fait un point sur les travaux en cours, et notamment sur le parking 1800, dont la partie boisée prélevée a été compensée par des espaces forestiers (déviation).

Madame Corine MICHELAS indique qu'elle a subi très peu de nuisances, cet espace de stationnement donne toute satisfaction et est bien géré par le service de la police municipale.

Monsieur Gérard MONTILLET fait également un point concernant les travaux de la Place Perriere, qui ont généré des difficultés liées en partie à l'enneigement, mais également à des contraintes foncières (sierra Nevada) qui sont en cours de règlement. La montée «du Chaudron» a également été re-profilée en raison d'une pente qui s'avère problématique pour les engins (notamment de la cova).

Monsieur Gérard MONTILLET indique que toutes les demandes d'aménagements des locaux de Plagne Centre (Lodges) n'ont pu être prises en compte en raison notamment des surcoûts que cela occasionnerait. La date de fin des travaux programmée est toujours conforme au planning.

Des places de parking ont pu être récupérées (6) devant le bâtiment actuel du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Plagne Centre ce qui n'est pas négligeable.

Les escaliers d'accès à la salle omnisports vont être repris, et l'escalier métallique d'accès à la place Saint Sauveur va être repris par les services techniques.

Concernant le parking des Lodges qui a été réceptionné cet après-midi (26/06), monsieur Gérard MONTILLET indique que les places sont de 7 mètres pour 2 places, mais que l'équipement de ce parking ne permet pas de l'utiliser comme un parking public dans lequel il est pos-

sible de circuler. Il pourra être utilisé comme un parking de résidence, et uniquement pour les abonnements saisons et les véhicules des services. Par ailleurs les locaux de la police municipale ont également été réceptionnés cet après-midi (26/06), les travaux d'aménagement sont en cours.

Monsieur Gérard MONTILLET informe également le conseil communal que la mesure à gauche du pont de Sangot a été démolie.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Gérard MONTILLET rappelle que la Société d'Aménagement de La Plagne va reprendre les salles cinéma de Bellecote afin de faire des aménagements différents. Les équipements intérieurs sont propriété de la collectivité, et monsieur Gérard MONTILLET demande l'accord du conseil communal afin de revendre l'intégralité des équipements, ou de les donner à une association locale en contrepartie de séances de cinéma au Chef-Lieu. **Le conseil communal valide cette décision.**

Monsieur Gérard MONTILLET fait également part au conseil communal du compte rendu de la visite du local de La Roche, qui ne pourra être utilisé pour le stockage du matériel de l'Office du Tourisme. Ce local est en effet déjà utilisé et bien rempli pas du matériel appartenant à la piste de Bob et au Club de bobsleigh, Luge et Skeleton (CBLs).

Mme Christiane CHARRIÈRE souhaite faire un retour concernant la fête de l'école et souligner le dynamisme de l'Association des Parents d'Elèves (APE) de Macot chef-lieu, présidée par Mme Deville. Les élus félicitent toute l'équipe de l'APE pour la réussite de cette première édition. Mme Christiane CHARRIÈRE demande si pour l'an prochain la commune serait d'accord pour à nouveau prendre en charge l'animation musicale. **Le conseil communal valide cette demande.**

Monsieur le maire fait un compte rendu au conseil communal de la dernière réunion Aime/Macot (communes historiques). Aime La Plagne souhaiterait que la répartition, La Plagne Tarentaise/Aime La Plagne pour l'Office du Tourisme soit de 80/20 pour l'altitude et la vallée. Une commission de travail sera mise en place. Madame Marion LIZEROUX et monsieur René ALLAMAND feront partie de cette commission afin de travailler sur les projets d'animation.

Garderie du mercredi matin : Madame Christiane CHARRIÈRE informe le conseil communal que suite à une enquête concernant la mise en place éventuelle d'une garderie le mercredi matin pour la prochaine rentrée, sur les 31 enfants qui allaient potentiellement fréquenter cette garderie, finalement seules 4 familles sont intéressées. Il n'apparaît pas judicieux de mettre en place ce service actuellement.

Monsieur Stefan KOUMANOV informe le conseil communal que suite à deux tentatives d'effractions à la salle omnisports, il s'avère que l'alarme ne fonctionne pas côté issue de secours. Les services techniques préconisent qu'une avancée soit réalisée au-dessus de cette porte qui pose problème tout l'hiver, ce qui la détériore et est probablement à l'origine des dysfonctionnements de l'alarme

LA PLAGNE

FÊTE DE L'ALPAGE

Dimanche 12 août, au Dou du Praz, a eu lieu la fête de l'alpage, organisée par l'AOM, en collaboration avec l'office du tourisme de la Grande Plagne. Une journée très réussie avec de nombreux visiteurs. Ces derniers ont pu découvrir les traditions savoyardes : la fabrication et la dégustation du Beaufort, les chants folkloriques, la présence d'animaux de la ferme, des balades en calèche...etc...



FEST E BIKE

La première édition de l'évènement autour et pour le VTT Electrique a eu lieu mercredi 15 août 2018 à Plagne Centre. E-balade, tests, courses, shows...de nombreuses animations ont eu lieu toute la journée autour du Vtt électrique et du Vtt de descente.



COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE

FLEURISSEMENT

Merci à Malou et René BÉRARD pour ces très beaux mannequins que vous pouvez retrouver parmi le fleurissement communal.



COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME

RÉSEAU ASSAINISSEMENT



Laura JEANNOLIN, Antoine CLAIR, Nicolas BONTEMPS, Charles BOUZON et Loïc PARADEISE

En 2017, La commune de La Plagne Tarentaise avait lancé les études pour le raccordement du hameau des Moulins au réseau d'assainissement collectif.

Suite à cette étude, il a été décidé de réaliser les travaux en 2 tranches sur 2018/2019. La première tranche a consisté en la création du réseau d'assainissement entre les hameaux du Pré Girod et des Moulins. Ce lundi 06 août 2018, Charles BOUZON, adjoint au maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, accompagné de Laura JEANNOLIN, responsable de la régie d'eau et d'assainissement de la commune de La Plagne Tarentaise, a réceptionné ces travaux.

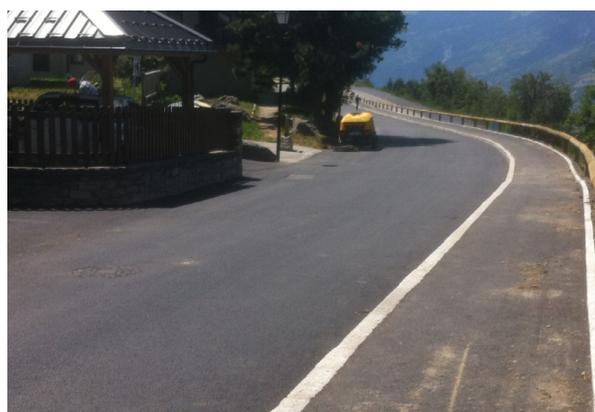
Loïc PARADEISE maître d'œuvre de la société Tecta, Antoine CLAIR et Nicolas BONTEMPS des entreprises Etral et Eiffage, chargées du chantier, étaient présents pour s'assurer du bon achèvement des travaux et leur conformité au contrat. La deuxième tranche débutera dès mai 2019 et consistera en la mise en place d'une station de relevage des eaux usées et du raccordement à celle-ci des différentes habitations.

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

RUE DU PLAN - MONTCHAVIN

Des travaux de sécurisation de la rue du Plan, à Montchavin La Plagne, ont été réalisés ce printemps :

- Amélioration de la circulation et sécurisation des piétons grâce à la création d'un trottoir .
- Réfection totale de l'enrobé et installation d'une seconde borne d'accès à la rue Principale.



PERMANENCE DU MAIRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Anthony FAVRE, maire de la commune déléguée de Belleentre tiendra une permanence en mairie le :

Jeudi 20 septembre 2018 16h30 à 19h30

Jeudi 19 octobre 2018 8h30 à 11h30

Jeudi 22 novembre 2018 16h30 à 19h30

Jeudi 14 décembre 2018 8h30 à 11h30

En cas d'empêchement, il pourra être remplacé par un adjoint.

LA PLAGNE TARENTEAISE

JOBS ÉTÉ

Dans le cadre des jobs d'été, les jeunes de la commune se sont relayés au service espaces verts, aux services techniques, ainsi qu'à l'Office National des Forêts. Un premier pas dans la vie active !



JURY DÉPARTEMENTAL

Le jury du concours départemental des villages et maisons fleuris 2018 était en visite sur la commune de La Plagne Tarentaise, ce mercredi 08 août. Ce jury, composé, essentiellement de bénévoles (responsables espaces verts actifs ou à la retraite), profite de sa visite estivale pour noter les particuliers présélectionnés et la qualité du fleurissement communal. Ces tournées sont très appréciées par les élus et les agents en charge du fleurissement qui peuvent partager et profiter de leurs connaissances. Pour les habitants, c'est l'occasion d'échanger avec des professionnels.

Une dizaine d'habitations était sélectionnée, en amont par le service espaces verts, sur l'ensemble de la commune de La Plagne Tarentaise.

Le Concours des Villes, Villages et Maisons Fleuris a été créé en 1959 à l'initiative de Robert Buron, alors Ministre des Transports et du Tourisme. A l'origine, l'objectif était simplement d'inciter les communes et les particuliers à fleurir leurs espaces. Aujourd'hui, le Concours des Villes, Villages et Maisons Fleuris contribue à la mise en valeur du patrimoine architectural et culturel de nos départements, à l'amélioration du cadre de vie, à la valorisation de notre environnement et au développement touristique.

Le jury départemental a remercié les personnes présentes pour l'accueil qui leur a été réservé et a félicité le service espaces verts pour son travail et son implication dans l'embellissement des espaces.



Le jury départemental avec Marielle Perrière, responsable des espaces verts et Fabienne Astier, conseillère municipale.

Forum des associations 01 septembre 2018

Aime-La-Plagne - devant la basilique - 10h-16h
Repli en salle des fêtes en cas de mauvais temps

Mémorial Crétier/Brykajlo/ Bornand/Briançon 02 septembre 2018

Terrain de Pétanque Macot chef-lieu
Organisé par l'association des Vergers de Macot

La Fête du Coq 08 septembre 2018

Commune déléguée de Bellentre
A partir de 17h00
Apéritif suivi d'un barbecue et d'un bal

Marché aux puces 09 septembre 2018

A la gare d'Aime-La-Plagne
9h-18h
Inscriptions place exposant
Samedi 1er septembre à l'EAC ou salle CERRUTI en cas de pluie - 14h-17h
Mardi 4 septembre - 18h30-21h00 à l'EAC
apportez votre carte d'identité

Le Trophée des Alpes

Mardi 11 septembre entre 14h30 et 16h30 - passage dans les communes déléguées de Macot La Plagne et Bellentre lors de l'étape Briançon - Megève.
Evènement automobile destiné aux voitures anciennes des années 1950 à 1993 qui fait en 4 jours du 10 au 13 septembre une boucle dans les Alpes au départ de Cavalaire, selon le découpage suivant :
Lundi 10 septembre : Cavalaire - Briançon
Mardi 11 septembre : Briançon - Megève
Mercredi 12 septembre : Megève - Gap
Jeudi 13 septembre : Gap - Cavalaire

Journée du patrimoine 15 et 16 septembre 2018 10h-18h

35ème édition
Journées Européennes du Patrimoine sous le thème "L'art du partage"
Les communes d'Aime la Plagne et de la Plagne Tarentaise vous ouvrent les portes des édifices religieux de leur territoire.
Retrouvez toute la programmation dans le « Si on sortait » du mois de septembre.

Forum de la saisonnalité 04 octobre 2018

9h30-16h30
Recrutement saison hiver 2018/2019
Halle Olympique - Albertville
230 entreprises à la Halle Olympique pour des entretiens en direct !
Environ 4 000 postes à pourvoir dans les métiers liés à la saison touristique : hôtellerie restauration, commerce, transports, sécurité,... pour les principales stations de Savoie.

Pacs

Depuis le 1er novembre 2017, les PACS (pactes civils de solidarité) sont transférés aux officiers d'état civil des communes à la place des Tribunaux d'Instance. Ces PACS seront donc enregistrés dans la mairie déléguée concernée par le lieu d'habitation, et ne nécessitent pas de cérémonie car il s'agit d'un enregistrement avec existence d'un contrat remis par les partenaires.

Certaines pièces sont nécessaires pour composer le dossier mais à la différence du mariage, il n'y a pas de publication de bans, pas d'audition, pas de témoins. Afin de composer le dossier pour la demande de PACS, il faut fournir les pièces suivantes :

- Cerfa de convention de PACS à récupérer en mairie
- Acte de naissance de chaque partenaire
- Pièces d'identité de chaque partenaire en cours de validité
- Une déclaration conjointe d'un PACS avec attestation sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa)
- Pièces complémentaires pour les partenaires nés à l'étranger (se renseigner en mairie)

Epicerie - commune déléguée de Bellentre

La commune déléguée de Bellentre travaille sur le projet d'une épicerie multiservices au chef-lieu de Bellentre afin de redynamiser le bourg-centre. L'épicerie se construira à côté de la bibliothèque. Cette opération vise à améliorer le confort des habitants et à créer un espace de convivialité et de sociabilité. Afin de mener à bien ce projet, l'avis des habitants est indispensable et précieux. Pour ce faire, un questionnaire est disponible sur le site internet de La Plagne Tarentaise : www.laplagne-tarentaise.fr ou en mairie de la commune déléguée de Bellentre.

Cimetière - Macot chef lieu

La commune de La Plagne Tarentaise vous rappelle que vos déchets ne doivent pas être déposés dans l'enclos réservé pour les déchets verts issus du cimetière.
Les déchets et déchets verts peuvent être déposés à la déchetterie de Valezan ou aux bennes de la grangette le samedi. Merci de faire preuve de civisme et de respecter les lieux mis à disposition.

Broyats

La commune de La Plagne Tarentaise vous informe que du broyat est en libre service à la Grangette, Macot chef lieu, pour vos jardins et décorations diverses.

Enquête sur les logements des saisonniers de La Plagne

Votre avis est indispensable !
Deux enquêtes (à destination des employeurs et à destination des saisonniers) sont disponibles sur la page d'accueil du site internet de la commune de la Plagne Tarentaise : www.laplagne-tarentaise.fr.
L'enrichissement de ce diagnostic passe par votre participation, ainsi nous comptons sur votre contribution. A ce titre, une synthèse de celui-ci sera mis à votre disposition au cours de la saison hivernale 2018-2019.